

**CONSEIL COMMUNAL
COMMISSION DES FINANCES**

Rapport sur le préavis n° 2019/01

**Établissement primaire et secondaire de Béthusy : construction de 16 classes sur
le site du collège de Béthusy – Demande de crédit complémentaire et
d'investissement**

Présidence : M. Vincent BRAYER

Rapporteur : M. Stéphane WYSSA

Membres présents : Latha HEINIGER
Aude BILLARD
Jean-François CACHIN
Daniel DUBAS
Romain FELLI
Fabrice MOSCIENI
Valentin CHRISTE
Johann DUPUIS
Philippe MIAUTON
Benjamin RUDAZ

Membres absents : Anne-Françoise DECOLLOGNY
Alain HUBLER
Axel MARION

Administration : Mme Natacha LITZISTORF, Directrice de logement, environnement et architecture
M. David PAVOT, Directeur d'enfance, jeunesse et quartiers
Mme Barbara DE KERCHOVE, Cheffe du Service écoles primaires et secondaires
M. Etienne BALESTRA, Chef du Service des parcs et domaines
M. Harold VAGNER, Architecte adjoint de la cheffe du Service d'architecture
Mme Danielle BALET NICOLET, Adjointe au chef du Service des finances
Mme Elisabeth HUBER, Adjointe administrative du Service des finances

Ce préavis a été examiné par la Commission des finances lors de sa séance du 21 janvier 2019, à 16h00 à la salle des Commissions de l'Hôtel de Ville de Lausanne.

La Municipalité a présenté le préavis et a rappelé les discussions de la Commission ad hoc du préavis 2018/27 « Établissement primaire et secondaire de Béthusy: construction de 12 classes sur le site du collège de Béthusy - Demande de crédit d'étude» pour l'anticipation de l'augmentation des classes ainsi que le débat en plenum.

Selon elle, statistiques reçues après le vote au Conseil communal ont confirmé les besoins en classes supplémentaires. C'est pourquoi, une nouvelle réflexion a été menée pour adapter le projet soumis au Conseil communal et ainsi prévoir 4 classes supplémentaires. Le site de Béthusy a été choisi car propice à ce développement, situé en face d'un établissement primaire permettant certaines synergies et possédant une bonne desserte en transports publics.

Le choix d'une construction en bois provenant de la Ville de Lausanne impliquait également une anticipation du crédit d'investissement afin de tenir compte des contraintes pour la préparation des matériaux.

Il est relevé que lors des travaux de la commission sur le préavis 2018/27, des commissaires se sont déjà inquiétés à l'époque du nombre de classes prévu, estimé trop bas. Ils avaient finalement fait confiance aux représentants de l'administration et au directeur de l'établissement, et s'étaient abstenus de contester le nombre de 12 classes proposé par la Municipalité, ce qui se trouve être regrettable.

La Municipalité a répondu que les impératifs de calendrier liés à la mise au concours du projet début 2018 et au retard en cas de retrait du préavis 2018/27 n'étaient pas envisageables afin d'assurer la rentrée scolaire 2020.

La commission a demandé d'expliquer le choix de 4 et non 8 classes supplémentaires. Il a été répondu que le choix de 4 classes supplémentaires était lié tant aux contraintes architecturales qu'à l'importance de l'établissement qui ne dépassera pas les 1'000 élèves après les travaux.

Il a été également précisé par la Municipalité que la Ville est propriétaire des arbres et que l'objectif est de produire le bois de construction à meilleur prix que s'il venait de l'étranger, grâce notamment aux économies sur le transport et la suppression des marges à la revente. Le bois choisi est de l'épicéa.

CONCLUSIONS DE LA COMMISSION DES FINANCES

Après délibération, la Commission des finances s'est prononcée sur les trois conclusions du préavis 2019/01 en bloc et les a **acceptées à l'unanimité**.

Lausanne, le 29 janvier 2019

Stéphane Wyssa
Rapporteur pour la Commission des finances